

Opération de police

Le directeur d'un Cash Converters a été arrêté

L'enseigne de la rue de Carouge a été perquisitionnée mercredi. Plusieurs employés ont été entendus

Sophie Roselli et Fedele Mendicino

De drôles de clients ont poussé la porte tôt mercredi du Cash Converters de la rue de Carouge, à Genève. Une vingtaine de policiers, essentiellement de la Brigade des cambriolages mais aussi de la Brigade financière, ont fait irruption dans ce commerce franchisé du leader mondial de l'achat-vente. Plusieurs employés ont été interpellés puis entendus à l'Hôtel de police, avant d'être libérés. Le directeur du magasin a quant à lui été arrêté. L'affaire porte, à ce stade, sur du recel et des faux dans les titres, selon nos sources.

Une longue perquisition a été menée en fin de journée jusqu'aux environs de minuit dans la boutique, notamment dans le but de trouver les objets suspectés d'être issus de vols. Comme des ordinateurs, des téléphones, ou encore des parfums. Les enquêteurs ont aussi investi le domicile du directeur et celui d'une autre personne.

Accusations persistantes

Hier matin, des policiers se trouvaient encore chez Cash Converters, ouvert à la clientèle. A l'intérieur, seul l'espace achat, visiblement chamboulé, est resté fermé jusqu'à midi. Dans les travées, les employés gardaient le silence sur l'affaire. Car les accusations se révélaient embarrassantes. D'autant qu'elles sont persistantes.

Selon nos renseignements, le cadre arrêté, un Suisse âgé de



Hier matin, la police était encore sur place, après avoir mené mercredi une longue perquisition.

39 ans, a déjà eu affaire à la justice genevoise. Condamné dans un premier temps pour avoir accepté d'acheter de la marchandise volée, il avait été sanctionné l'an dernier, par le biais d'une ordonnance pénale, pour recel. Le Ministère public lui reprochait d'avoir écoulé dans son échoppe, entre 2008 et 2012, divers objets dérobés par un couple genevois: GPS, skis, lunettes de marque et même quatre chaises roulantes.

Le cadre avait finalement été acquitté en février dernier par le Tribunal de police. Les déclarations contradictoires des voleurs avaient pesé lourd dans la décision de la justice.

Cette fois-ci, que lui reproche-t-on exactement? Difficile de le savoir. La police renvoie au Ministère public, chargé du dossier, qui ne souhaite pas faire de commentaire. L'avocate du prévenu,

Me Corinne Arpin, ne s'exprime pas en l'état, tout comme son confrère Me Daniel Meyer, défenseur d'un employé.

Pas de problèmes décelés

Au siège européen de Cash Converters, à Villepinte (F), on apprend la nouvelle par notre appel. Pas de quoi réjouir Ronan Pensac, directeur du réseau. Il prend tout d'abord ses distances. «Les commerces sont indépendants, ce sont des franchisés.» Mais ceux-ci appliquent la stratégie mise en place par la multinationale présente dans une centaine de pays, fondée en 1984 en Australie. Son principe repose sur l'achat en cash d'objets en tous genres. «C'est facile, simple et rapide!» dit le slogan sur son site Internet. Facile pour tout le monde, y compris pour ceux qui chercheraient à écarter des objets volés. «Des ris-

ques, il y en a, mais il revient au chef d'entreprise de respecter la loi», indique Ronan Pensac. Cash Converters se charge de transmettre les règles: demander au client, qui doit être majeur, de présenter sa carte d'identité et de certifier par écrit que l'article qu'il veut remettre lui appartient. Chaque transaction doit être filmée et des profils créés pour garder une trace de chaque transaction. «Si quelqu'un apporte dans la même journée ou semaine deux téléphones, on ne doit pas accepter l'achat», précise Ronan Pensac. Des audits sont menés par des animateurs et des clients mystères interviennent régulièrement. «Chaque magasin de France et de Suisse reçoit trois ou quatre vagues de visiteurs par an, qui font l'objet d'une note sur 20. Je n'ai absolument pas souvenir de problèmes décelés dans ce magasin genevois.»

Chantiers routiers à La Plaine, Thônex et Versoix

Le Conseil d'Etat débloque des crédits pour des travaux d'envergure prévus dès l'an prochain

La Plaine, Versoix et Thônex vont un peu changer de visage. Le Conseil d'Etat a donné hier son feu vert à trois projets routiers, sur lesquels le Grand Conseil devra encore se prononcer. Le plus important d'entre eux concerne le futur quartier des Communaux d'Ambilly, au nord de la commune de Thônex. Aujourd'hui champêtre et appelé à être progressivement urbanisé, ce dernier secteur doit être desservi par un mail central et une nouvelle route d'environ 1 kilomètre qui raccordera le quartier à la route de Jussy d'une part et à l'avenue de Bel-Air (Chêne-Bourg) d'autre part. Le financement de la partie carrossable de cette route est déjà acquis. Le nouveau crédit vise à doter l'axe de voies distinctes vouées aux transports publics, aux vélos et aux piétons et de mesures qui protégeront du bruit les villas avoisinantes. La route, dans son ensemble, reviendra à 23,5 millions de francs. Le chantier est prévu de 2016 à 2018.

Entre La Plaine et la frontière, la route de Challex sera éloignée de la rive du Rhône sur une longueur de 825 mètres. L'axe sera ainsi mieux protégé de l'érosion fluviale et son déplacement permettra de doter le site d'un lieu de baignade, relié au cours d'eau. Le tout alors qu'un nouveau quartier est en train d'être bâti dans ce secteur du village de la commune de Dardagny. Une partie des travaux routiers est à la charge des promoteurs. La part incombant au Canton coûtera 3,9 millions de francs. Chantier l'an prochain.

Troisième projet: la route de Suisse se transformera sur un long tronçon de près de 2,5 kilomètres

à Versoix. Objectif: lui donner davantage l'apparence d'une artère urbaine. Prévue dans le premier projet d'agglomération, cette mesure bénéficie d'un soutien fédéral (2,8 millions de francs). Le Canton financera le gros de la facture (22 millions). Les travaux s'annoncent conséquents: trois années de chantier démarreront au début de l'an prochain.

Le Conseil d'Etat a pris hier d'autres décisions liées au thème des transports:

La présidence du conseil d'administration des Transports publics genevois (TPG) sera reprise à titre intérimaire dès le mois d'août par l'actuel vice-président,



Christophe Clivaz
Nouveau président par intérim du conseil des TPG

Christophe-Xavier Clivaz, qui siège depuis plus de six ans au sein de cet organe. La présidente, Anita Frei, a annoncé à la fin de juin sa démission en raison d'un «conflit de personnes» avec le ministre de tutelle, Luc Barthassat.

Le Conseil d'Etat propose aux députés d'adapter la législation afin de permettre au Canton d'économiser dès cette année un demi-million de francs par an. Une nouvelle répartition des flux financiers entre l'administration et les TPG doit permettre à l'avenir de récupérer la TVA sur les travaux d'entretien des lignes de tram et sur la construction des lignes passées ou futures. En 2012, l'organe d'audit interne de l'Etat avait épinglé le chantier du tram Cornavin-Onex-Bernex. Le fait que l'Etat se soit porté entrepreneur du chantier lui avait interdit de déduire la TVA, occasionnant une perte pour le Canton évaluée à 13 millions. **Marc Moulin**

Asile: l'Etat appelle à la solidarité des communes

Les places d'hébergement font défaut alors que 500 nouveaux migrants devraient arriver, estime l'Hospice général

Le Conseil d'Etat lance un appel à la solidarité. Il cible les communes genevoises afin que des solutions d'hébergement soient mises à disposition des requérants d'asile. Car l'Hospice général, chargé de gérer la situation, est aux abois. Alors que 5430 migrants sont actuellement sur le territoire genevois (soit 5,6% des personnes qui déposent une demande d'asile en Suisse), l'institution se base sur les projections du Secrétariat d'Etat aux migrations. Si celles-ci se vérifient, le solde de requérants (nombre d'arrivées auquel on soustrait le nombre de départs) devrait croître de 500 d'ici à la fin de l'année. «Rien qu'au mois de juin, le solde a augmenté de 280», fait remarquer le directeur général Christophe Girod.

Dans un tel contexte, l'Hospice général a d'ores et déjà ouvert trois abris de la protection civile - Carouge, Trois-Chêne et Versoix - pour accueillir des personnes en attente de renvoi, mais également

de requérants dont le dossier est en cours d'examen. Pour le premier des hébergements, c'est la Commune qui s'est proposée, alors que les deux autres relèvent de la protection civile cantonale. «Ces communes jouent tout de même un rôle important, ne serait-ce que lorsqu'il s'agit de communiquer avec la population», affirme le directeur de l'Hospice général.

Si les projections sont exactes, ce sont trois autres abris qui devraient être ouverts très prochainement. «Malheureusement, nous n'avons d'autre choix dans l'immédiat, mais nos efforts se concentrent sur des solutions hors sol que nous espérons pouvoir concrétiser fin 2015-début 2016», relève Christophe Girod. En effet, une «task force interdépartementale» mène actuellement des recherches de terrains ou de bâtiments qui pourraient être affectés à l'accueil de migrants.

Quant aux communes visées par l'appel à la solidarité, «elles sont conscientes du problème», note Christophe Girod. Certaines se seraient déjà engagées, mais l'Hospice général ne peut révéler lesquelles avant que la communication à la population n'ait été effectuée. **L.D.S.**

Un autocollant sauve les animaux des flammes

La SPA et les pompiers ont édité un nouveau sticker, à coller sur sa porte, afin de signaler la présence d'une bête en cas d'incendie

Difficile pour les pompiers, lors d'une intervention, de savoir si l'immeuble qu'ils évacuent abrite un chien, un chat ou d'autres bêtes. Afin d'aider les hommes du feu à sauver les animaux de compagnie, la Société protectrice des animaux (SPA) et le Service d'incendie et de secours (SIS) viennent de rééditer un autocollant à fixer sur la porte de son appartement.

«Lorsque nous évacuons un bâtiment, le locataire est souvent déjà parti ou simplement absent, analyse Marc Feuadent, capitaine du SIS. Nous n'avons donc pas tout de suite l'information qu'un animal vit dans son appartement.» Et dans l'urgence, les pompiers n'ont pas le temps de visiter chaque logement en quête d'un éventuel chat.

D'autant qu'à Genève, où vivent pas moins de 20 000 chiens, les animaux ne manquent pas. «Un immeuble de six étages compte au moins deux ou trois animaux», poursuit le capitaine. En cas de feu



L'autocollant autorise les pompiers à forcer une porte pour secourir un animal. DR

ou d'inondation, il arrive donc que des bêtes périssent. «Mais nous sommes parfois étonnés. Nous avons déjà retrouvé un chat ayant réussi à se cacher au fond d'une armoire.» Le SIS prend alors en charge l'animal avant de le déposer chez un vétérinaire. Quitte à appeler un maître-chien de la police en cas de canidé agressif.

L'autocollant, qui autorise expressément les pompiers à forcer une porte pour secourir un animal, peut être commandé auprès de la SPA. **CH.D.**

Accident mortel
Embardée fatale pour un motard à Vézenaz

Dans la nuit de mardi à mercredi, vers 0 h 30, un motard est parti en embardée à la hauteur de la tranchée couverte de Vézenaz. Le motocycliste, un Suisse âgé de 26 ans, circulait sur la route de Thonon en direction de Collonge-Bellerive. Pour une raison encore inconnue il a heurté la barrière empêchant l'accès à la tranchée couverte. Emmené aux HUG, il y est décédé dans la nuit. Il s'agit du cinquième accident mortel sur les routes genevoises en 2015 et du deuxième cette semaine. **AN.G.**

Référendum

7431

C'est le nombre de signatures validées par le Conseil d'Etat pour le référendum du Groupement pour une Suisse sans armée (GSSA) contre le projet de caserne militaire sur le site de Meyrin-Mategnin. Il en fallait 7403, soit 3% des électeurs, pour aboutir. Le peuple votera donc sur ce crédit de près de 21 millions de francs, contribution cantonale à la construction d'une nouvelle caserne pour libérer le site des Vernets, où des logements sont prévus. Pour le GSSA, le projet de Meyrin-Mategnin est surdimensionné. **AN.G.**

Accès interdit!



Le Conseil d'Etat a décrété la mise à ban du vignoble genevois du jeudi 20 août jusqu'à la fin des vendanges. Cet interdit, prononcé chaque année à cette saison, vise à empêcher le chapardage du raisin. Durant cette période, l'accès aux vignes est prohibé sans autorisation écrite de l'exploitant, sous peine d'amende. La surveillance est assurée par les gardes de l'environnement, les polices municipales et les gardes-récoltes. **AN.G.**

Astronomie
Week-end la tête dans les étoiles au Fort l'Ecluse

Plusieurs clubs et associations d'astronomie genevoises et françaises organisent samedi et dimanche le Week-end des étoiles. Sur le site du Fort l'Ecluse, dans l'Ain, spécialistes et amateurs éclairés vous feront découvrir l'astronomie grâce à diverses animations: planétarium, conférences, films, stands, expositions, jeux et ateliers pour les enfants, démonstrations de matériel radio et TV amateur, poursuite de satellites, etc. Cela se passe samedi de 10 h à 24 h, et dimanche de 10 h à 18 h. L'entrée est libre. **AN.G.**